

Le Marais communal d'Hailles

Département de la Somme



Notice de gestion 2007 - 2011
Décembre 2006

LE MARAIS COMMUNAL D'HAILLES
(Commune de Hailles, Département de la Somme)
Notice de gestion 2007-2011

Notice de gestion réalisée par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

Réalisation : Sébastien MAILLIER, Yann DUFOUR
Coordination : Yann DUFOUR et Gwénaële MELENEC
Campagne de terrain : Jean-Christophe HAUGUËL et Sébastien MAILLIER
Cartographie/SIG : Sébastien MAILLIER, Damien MALVAUX,
Coordination scientifique : Rémi FRANCOIS

Avec le concours de :

La commune de Hailles

Avec le soutien financier de :

Union européenne (FEDER)
Agence de l'eau Artois-Picardie

Ce document doit être référencé comme suit :

S. MAILLIER & Y. DUFOUR, 2006 - Le marais communal d'Hailles. Notice de gestion 2007-2011. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. 25 p. + cartes et annexes.

Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
1 place Ginkgo - Village Oasis
80044 AMIENS CEDEX 1

Tél : 03 22 89 63 96
Fax : 03 22 45 35 55
E-mail : contact@conservatoirepicardie.org
Site Web : www.conservatoirepicardie.org

Page de couverture : photo S. Maillier, CSNP

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
CHAPITRE A : INFORMATIONS GENERALES	4
A.1 - LOCALISATION	4
A.2 - DESCRIPTION SOMMAIRE	4
A.3 - STATUTS ET LIMITES DU SITE.....	5
A.3.1 <i>Régime foncier</i>	5
A.3.2 <i>Maîtrise d'usage</i>	5
A.3.3 <i>Usages</i>	5
A.3.4 <i>Zones d'inventaires et de « classements écologiques »</i>	6
CHAPITRE B : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET PATRIMONIAL	7
B.1 - CADRE PHYSIQUE	7
B.1.1 <i>Géologie</i>	7
B.1.2 <i>Hydrologie / hydraulique / qualité de l'eau</i>	7
B.2 - UNITES DE VEGETATION	8
B.2.1 <i>Unités de végétation</i>	8
B.2.1.1 <i>Définition</i>	8
B.2.1.2 <i>Méthodologie</i>	8
B.2.1.3 <i>Description</i>	8
B.2.2 <i>Dynamique et évolution</i>	8
B.2.3 <i>Évaluation patrimoniale des habitats</i>	10
B.3 - FLORE	11
B.3.1 <i>État des inventaires</i>	11
B.3.2 <i>Évaluation patrimoniale</i>	12
B.4 - FAUNE.....	14
B.4.1 <i>État des inventaires</i>	14
B.4.2 <i>Évaluation patrimoniale</i>	14
B.5 - PLACE DU SITE DANS UN RESEAU D'ESPACES NATURELS	17
B.6 - SYNTHESE PATRIMONIALE.....	17
CHAPITRE C : GESTION CONSERVATOIRE	19
C.1 - PROBLEMATIQUE ET ENJEUX.....	19
C.1.1 <i>Priorités de conservation du patrimoine naturel</i>	19
C.1.2 <i>Enjeux de sensibilisation et de valorisation du site</i>	20
C.1.3 <i>Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion</i>	20
C.2 - OBJECTIFS A LONG TERME	21
C.3 - OBJECTIFS A CINQ ANS	21
C.4 - OPERATIONS DE GESTION ET PLAN DE TRAVAIL.....	22
BIBLIOGRAPHIE	24
SOMMAIRE DES ANNEXES	25

PREAMBULE

Ce document constitue la notice de gestion du site « le marais communal d'Hailles pour la période 2007-2011. Une notice de gestion est un plan de gestion simplifié qui apporte les informations indispensables au diagnostic et à la gestion du site.

À partir d'une présentation générale du site, d'une évaluation de son patrimoine, de ses tendances évolutives et d'un bilan des interventions conduites à ce jour, il a pour objet de définir, dans un cadre à long terme, les objectifs de la gestion pour les cinq prochaines années et de programmer les opérations visant à leur accomplissement.

Ce document dresse un état des lieux du site et explique la gestion entreprise. Par le plan de travail auquel elle aboutit, la notice de gestion constitue un outil de concertation avec le Conseil général de la Somme, propriétaire et les usagers. Après approbation, il devient un outil de programmation opérationnel pour les acteurs de terrain et un instrument de suivi pour les responsables et les gestionnaires du site.

CHAPITRE A : INFORMATIONS GENERALES

A.1 - LOCALISATION

Département : Somme

Région naturelle : Vallée de l'Avre

Canton : Boves

Communes : Hailles

Contexte intercommunal : Communauté de communes Avre, Luce et Moreuil

Le site est localisé dans le département de la Somme à environ 15 km au Sud-Est d'Amiens, à mi-distance de Boves et de Moreuil (voir **Carte 1**).

A.2 - DESCRIPTION SOMMAIRE

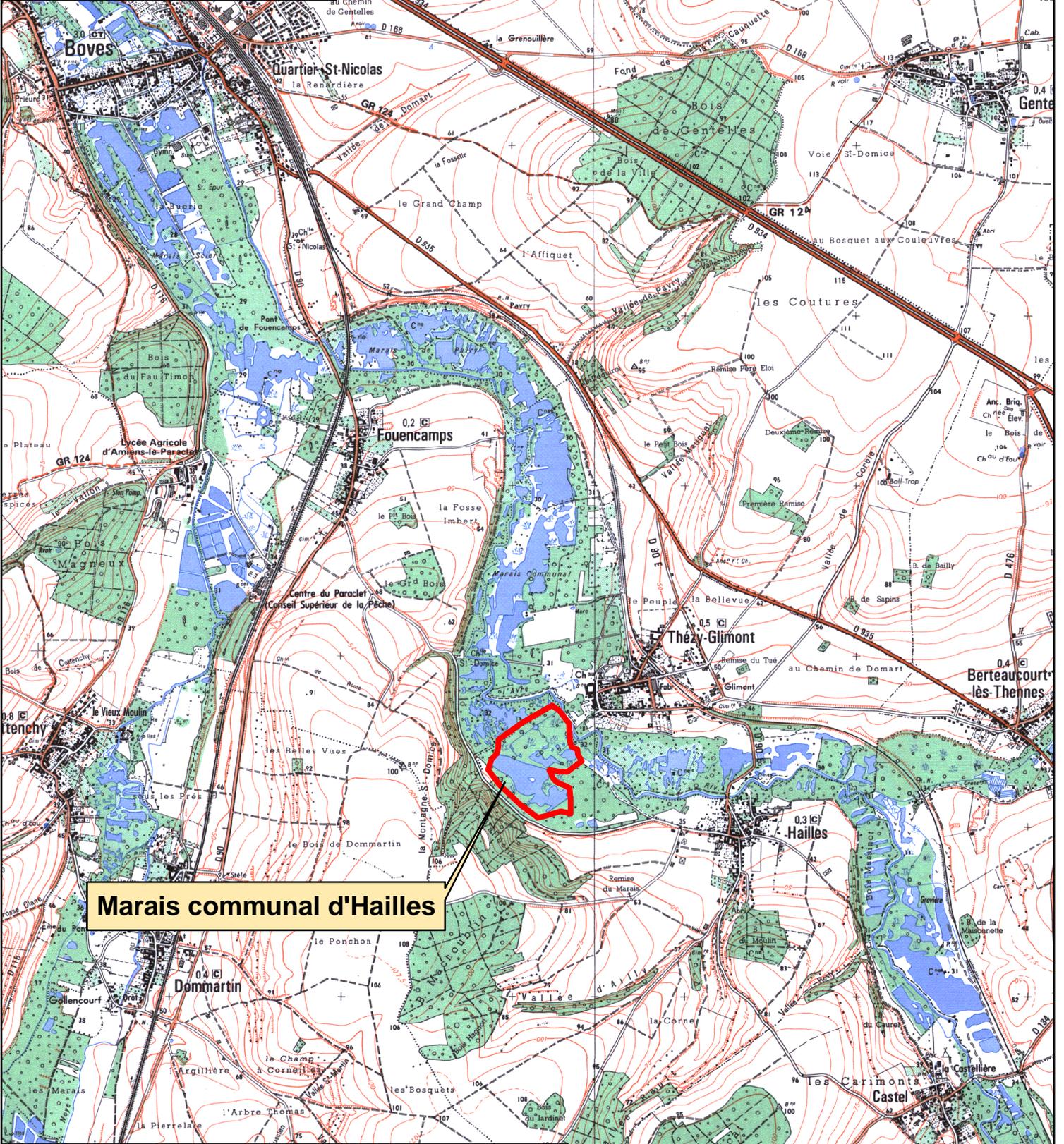
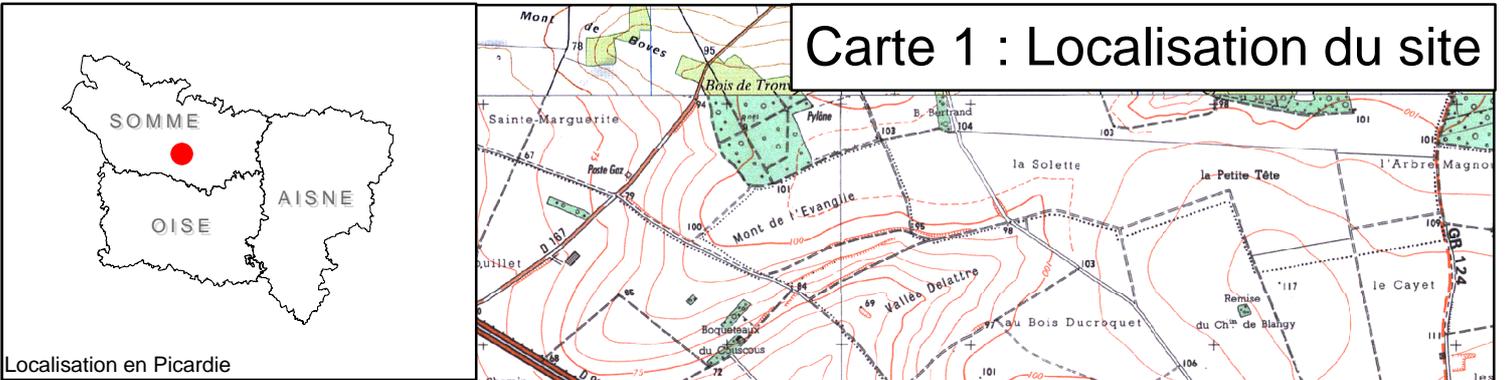
Le marais d'Hailles se situe au cœur de la vallée de l'Avre, un peu en aval de la confluence entre l'Avre et son affluent principal, la Noye.

Il est constitué d'un plan d'eau principal assez peu profond (assez envasé) entouré de quelques pièces d'eau d'étendues beaucoup plus modestes. L'ensemble du site est relativement boisé par les fourrés de Saules cendrés qui ont tendance à miter les roselières. Vers le Nord-Est, un secteur a fait l'objet d'un déboisement assez important dans le cadre d'un contrat Natura 2000 et correspond actuellement à une mosaïque de cariçaies et de roselières. En périphérie immédiate du site, signalons la présence de peupleraies.

Autour du site, sont visibles des petits plans d'eau privés et vers l'est les marais de Thézy-Glimont tandis qu'à l'ouest, un versant boisé « La Valléette » surplombe le marais.

Ce marais présente un intérêt patrimonial assez élevé. Les secteurs les plus remarquables sont principalement les roselières inondées à Fougère des marais et certains herbiers aquatiques des zones d'atterrissement.

Carte 1 : Localisation du site



Marais communal d'Hailles

Le Marais communal d'Hailles (Somme)



A.3 - STATUTS ET LIMITES DU SITE

A.3.1 Régime foncier

La surface totale du site géré s'élève à **22,66 ha** sur 6 parcelles situées au lieu-dit « Le Marais » et toutes propriétés de la commune de Hailles (*voir Carte 2*).

Section et n° de parcelle	Surface (ha)	Occupation du sol	Propriétaire
AH 1	10.5480	Mégaphorbiaie et cariçaie issues de déboisement récent	commune
AH 2	0.0635	Petit plan d'eau	commune
AH 3	0.2800	Plan d'eau de pêche	commune
AH 5	4.7910	Eaux libres et herbiers aquatiques	commune
AH 6	6,6670	Rives du plan d'eau (roselières et saules surtout)	commune
Surface totale : 22.7 ha			

Tableau 1 : régime foncier et occupation du sol

A.3.2 Maîtrise d'usage

- **Bail emphytéotique**

Bail signé entre le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie et la Commune de Hailles (*voir Annexe 1*) pour la conduite de la gestion du marais, d'une durée de 21 années, à compter du 4 décembre 2003.

A.3.3 Usages

- **Chasse :**

Une hutte est cadastrée sur la parcelle AH4. Elle est louée par la commune à Mr Guidez depuis juillet 2003 (bail de chasse 2003-2012). Ce dernier chasse également sur les autres parcelles communales du marais (AH1,2,4,5,6,7,10) et il pratique des battues (Sanglier, Chevreuil : 5 à 6 fois par an) et des chasses à la botte (dont Bécasse, Bécassine).

Le Lapin de garenne, Faisan de Colchide, Sarcelle d'hiver et Canard souchet ont fait l'objet de lâchers en milieu naturel.

Le Renard roux et le Rat musqué font l'objet d'une régulation de leur population. A titre indicatif, 80 rats musqués ont été piégés en 2006.

Carte 2 : Statuts et limites



- **Pêche :**

Etang cadastré AH3 très poissonneux. Etang faisant l'objet d'un bail de pêche de 9 ans auprès de l'Association « Le Nénuphar » de Thézy-Glimont (président Mr Dupond).

Des réempoissonnements ont lieu régulièrement, notamment en vue des concours de pêche autour de l'étang (une à deux fois par an).

Etang de la Hutte AH5 pêché par Mr Guidez qui réempoissonne également (2000 jeunes brochetons en 2006).

A.3.4 Zones d'inventaires et de « classements écologiques »

- **ZNIEFF** n° 0448.0000 “Marais de Thézy-Glimont “ (voir *Annexe 2*) ;
- **Site Natura 2000** PIC 12 “ Tourbières et marais de l'Avre “ (voir *Annexe 3*), Zone Spéciale de Conservation – Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS).
- Site prioritaire du **Schéma départemental de protection et de gestion des milieux naturels de la Somme** de la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie et du Conseil Général de la Somme (*A.E.R.U., 1996*).

Le document d'objectifs Natura 2000 a été réalisé par le bureau d'études Ecosystèmes en 2003. Il a bien évidemment été pris en compte lors de la cartographie des habitats naturels et de la définition des opérations de gestion inscrites dans le volet opérationnel de cette notice de gestion.